

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 23 novembre 2005

Objet : L'an deux mille cinq et le ving trois novembre à dix
sept heures

**Budget
Supplémentaire
2005**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0511/01

Présents ou représentés :

**MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GINESY
LORENZI, MARIO, MARY, MANFREDI, MANGIAPAN, MASCARELLI, PAUGET,
VEROLA, VICTOR.
MMES. ALLAVENA, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, SOMARIA,
STEFANI.**

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire
du Syndicat pour l'année 2005 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des
recettes, article par article, le Comité constatant son bon
équilibre, décide à l'unanimité de voter le Budget Supplémentaire
2005 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 500.00 E
	Investissement	34 600.00 E
Total		36 100.00 E
RECETTES :	Fonctionnement	1 500.00 E
	Investissement	34 600.00 E
Total		36 100.00 E

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

